

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 11 MARS 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h34.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3210-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 5 février 2024
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Règlement modifiant règlement général harmonisé RM19
 - 13.2. Abrogation du règlement d'emprunt #2023-11-12
14. Administration
 - 14.1. Achat du module fichier de transmission T4 et R1
 - 14.2. Amendement résolution 2950-05-23 – Bâtiment de loisirs – annexe couverte
 - 14.3. Amendement résolution 3019-07-23, #3022-07-23, #3023-07-23, 3024-07-23 et 3025-07-23 – projet d'assainissement des eaux usées

- 14.4. Amendement résolutions 2891-03-23, 2974-06-23, 2990-06-23, 3021-07-23 et 3065-09-23 -développement résidentiel
15. Travaux publics
 - 15.1. Abat-poussière 2024
 - 15.2. Abrogation résolution #3177-01-24 – appel d’offres public – travaux d’asphaltage rang Sainte-Cécile Ouest
 - 15.3. Abrogation résolution #3178-01-24 – appel d’offres public – remplacement de ponceaux rang Sainte-Cécile Ouest
16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d’analyses officiels des réseaux d’aqueducs
 - 16.3. Demande CPTAQ – André Bédard
17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Demande FRR – Camp de jour
18. Demandes
 - 18.1. Journée nationale de la promotion santé mentale positive
 - 18.2. La trente-sixième édition de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle
 - 18.3. Journée de visibilité lesbienne
 - 18.4. Demande de commandite – Festival d’hiver
 - 18.5. Appui à la municipalité de Val-Alain – retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d’étoiles
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de l’assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 5 février 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3211-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 février 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Les comptes de taxes ont été acheminés par la poste ainsi que les reçus annuels pour l’année 2023 dans la semaine du 12 février 2024 ;
- La production des T4 et Relevé 1 ont eu lieu le 8 février ;
- Les vérificateurs financiers de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ont été présents au bureau municipal du 7 au 9 février 2024 ;
- La directrice générale et greffière-trésorière a assisté à un webinaire de l’ADMQ concernant les changements découlant de la Loi sur l’expropriation (L.L.22) et la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et autres législatives (P.L. 39).

- Deux offres d'emploi comme moniteur ou monitrice pour le camp de jour sont en cours ;
- La reddition de compte finale au programme TECQ 2019-2024 a été approuvée par le MAMH.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Guy Lemieux a été nommé directeur du SSIRMRCB le 24 janvier 2024 ;
- Monsieur Brunelle a assisté à une rencontre pour déterminer les priorités régionales du Centre-du-Québec le 15 février dernier à Victoriaville.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Trois ateliers d'écriture ont été offerts à tous les élèves de l'école primaire la Source avec l'auteur nicolétain Mathieu Fortier;
- Dans le cadre de la persévérance scolaire, M. Simon Brunelle a remis des certificats à tous les élèves des écoles primaires, La Nacelle et la Source. Un livre par classe a été tiré au hasard parmi tous les élèves;
- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme a participé au mois Coup de cœur du réseau Biblio CQLM en suggérant aux abonnés des choix de livres;
- Le nouveau coin café et périodique a été inauguré;
- Les deux classes de l'école primaire La Source fréquentent mensuellement la bibliothèque. Les commentaires sont plus que positifs de la part des professeurs et élèves. Un engouement pour la lecture se fait sentir depuis les visites régulières à la bibliothèque;
- Il y a eu 304 prêts de livres en février 2024, 49 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 44.5 heures de bénévolat;

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

La prochaine réunion aura lieu le 9 avril 2024.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Les états financiers de la RIDIBNY ont été présentés. Au 31 décembre 2023, la RIGIDBNY a un déficit de 77 114\$ pour l'exercice, mais un surplus accumulé de 1 603 253 \$.
- La prochaine réunion aura lieu le 19 mars à Bécancour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Une réunion a eu lieu le 6 mars 2024 ;
- Plus de 80 jeunes participent au hockey récréatif, dont neuf proviennent de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
- Entre janvier et décembre 2023, l'aréna a été utilisé pendant 937 heures ;
- En 2023, le total des revenus est de 191 195,57 \$ et le total des dépenses est de 288 404,11\$. Un déficit de 97 208,54 \$ a eu lieu, en raison principalement d'une fuite de fréon qui a entraîné des coûts de 38 850,37\$.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

La 11^e édition du Festival d'hiver a eu lieu le 9 mars dernier. L'activité de voile a été annulée en raison du manque de neige. Cependant, une

soixantaine de personnes ont assisté au souper à la salle Éric-Côté avec chansonnier.

10. LISTE DES REVENUS

| | |
|--|---------------------|
| Intérêts dépôt à terme | 357,42 \$ |
| Intérêts sur arrérages | 22,88 \$ |
| Licences et permis | 25,00 \$ |
| Location de la salle Éric-Côté | 50,00 \$ |
| Loyer garderie – 2024-03 | 140,00 \$ |
| MRC de Bécancour – PAC 2024 – Soutien aux bibliothèques municipales | 400,00 \$ |
| Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford – inspecteur municipal externe | 237,00 \$ |
| Photocopies | 6,00 \$ |
| Taxes municipales 2023 | 1 394,83 \$ |
| Taxes municipales 2024 | 44 685,47 \$ |
| Total | 47 294,60 \$ |

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3212-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 6 248,80 \$ ainsi que 12 015,61 \$ en salaires.

ADOPTÉE

| | Fournisseurs | Description | Montant |
|-----------|------------------------------|--|--------------------|
| 202400060 | Hydro-Québec | Électricité lumière de rues | 147,49 \$ |
| 202400061 | Bell Mobilité inc. | Cellulaire inspecteur municipal | 48,32 \$ |
| 202400062 | Distributions PLA-M Inc. | Achat de deux miroirs pour le parc Georgette-Baril | 336,65 \$ |
| 202400063 | Receveur général du Canada | DAS de février 2024 | 1 135,73 \$ |
| 202400064 | Ministre du Revenu du Québec | DAS de février 2024 | 3 397,55 \$ |
| 202400065 | Industrielle Alliance | RVER – février 2024 | 820,94 \$ |
| 202400066 | Ministre du Revenu du Québec | Ajustement Sommaire 1 pour l'année 2023 | 362,12 \$ |
| | | TOTAL : | 6 248,80 \$ |

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3213-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **79 165,32 \$**:

ADOPTÉE

| Numéro déboursé | Fournisseurs | Description | Montant |
|-----------------|--------------|--|-------------|
| 202400067 | Hydro-Québec | Électricité lumière de rue et station de pompage | 1613,40 \$ |
| 202400068 | Infotech | Achat du logiciel T4/R1 (Résl. : 3216-03-24) | 574,88 \$ |
| 202400069 | ADMQ | Inscription congrès ADMQ (Résl. : 3200-02-24) | 1 761,41 \$ |

| | | | |
|-----------|--|---|---------------------|
| 202400070 | Excavation Denis Demers inc. | Déneigement des rues – février | 11 099,50 \$ |
| 202400071 | RIGIDBNY | Ordures et recyclables – janvier 2024 et quote-part 2024 | 3 944,13 \$ |
| 202400072 | CRSBP | Fournitures de bureau et reliures | 60,93 \$ |
| 202400073 | Yvette Demers | Honoraires professionnels - responsable de la collection | 300,00 \$ |
| 202400074 | Pierre Carignan | Frais de déplacement - RIGIDBNY | 57,63 \$ |
| 202400075 | Raymond Chabot Grant Thornton | Audit TECQ 2019-2024 (Résl. : 3041-08-23) | 4 599,00 \$ |
| 202400076 | CNESST | Ajustement CNESST 2023 | 568,99 \$ |
| 202400077 | MRC de Bécancour | 1 de 3 Quotes-parts 2024 | 15 230,00 \$ |
| 202400078 | Sogetel | Internet et téléphone | 769,35 \$ |
| 202400079 | Le Sagittaire | Fournitures de bureau et achat d'écrans (Résl. : 3203-02-24) | 1 210,32 \$ |
| 202400080 | Matériaux Fortierville 2020 sec | Asphaltes froids et quincaillerie pour le parc Georgette-Baril | 220,02 \$ |
| 202400081 | SSIRMRCB | 1 de 3 Quotes-parts 2024 | 21 129,00 \$ |
| 202400082 | Simon Brunelle | Frais de déplacement | 64,26 \$ |
| 202400083 | Hélène Lambert | Ménage – février 2024 | 372,75 \$ |
| 202400084 | Copiebec | Frais de licence annuels | 28,74 \$ |
| 202400085 | Bell Mobilité inc. | Cellulaire inspecteur municipal | 48,32 \$ |
| 202400086 | Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang | Remboursement taxes d'aqueduc 2024 | 3 505,00 \$ |
| 202400087 | SEAO | Frais d'administration | 28,65 \$ |
| 202400088 | Jean-Marie Dionne | Frais de déplacement – comité culturel | 18,11 \$ |
| 202400089 | Euroffins Environex | Analyses d'eau – février 2024 | 69,57 \$ |
| 202400090 | Librairie Renaud-Bray inc. | Achat de livres | 321,60 \$ |
| 202400091 | ZaniCom | Frais annuel hébergement du site Web | 458,59 \$ |
| 202400092 | Buropro Citation | Achat de livres | 611,87 \$ |
| 202400093 | Société d'aqueduc du haut du 4 ^e rang | Remboursement taxes d'aqueduc 2024 | 2 875,00 \$ |
| 202400094 | Pluritec Ltée | Honoraires professionnels – projet développement résidentiel | 1 019,83 \$ |
| 202400095 | La Capital Assureur de l'administration | Assurances collectives – mars 2024 | 2 292,77 \$ |
| 202400096 | DHC Avocats | Forfait téléphonique annuel (Résl. : 3078-10-23) | 459,90 \$ |
| 202400097 | Visa | Inscriptions formation CCU (Résl. : 3206-02-24), achat frigo pour meuble café à la bibliothèque (Résl. : 3134-12-23), achat de timbres, licence adobe, envoi Info-Céciois de février 2024 | 931,44 \$ |
| 202400098 | Mathieu Fortin | Animations d'écriture (Résl. : 3187-01-24) | 1 966,07 \$ |
| 202400099 | Daniel Lapointe/Les consultats DL | Honoraires professionnels pour relevés des ponceaux rang Sainte-Cécile (Résl. : 3064-09-23) | 954,29 \$ |
| | Total | | 79 165,32 \$ |

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 RÈGLEMENT #2024-03-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISE RM19

CONSIDÉRANT QUE le règlement général harmonisé de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est entré en vigueur le 4 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement général harmonisé porte le titre de « Règlement général harmonisé numéro RM 2019 » pour l'ensemble des douze municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les douze municipalités du territoire ont adressé, par résolution, une demande afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger une coquille à l'article 94 traitant des pénalités ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Pierre-Luc Blanchet lors de la séance du 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été envoyée le 1^{er} février 2024 à tous les membres du conseil municipal ;

Rés.3214-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents que le présent règlement portant le titre « Règlement # 2024-03-04 modifiant le règlement général harmonisé #2019-03-02 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques » soit adopté.

ADOPTÉE

13.2 ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2023-11-12

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté le règlement d'emprunt #2023-11-12 pour procéder à la réfection du rang Sainte-Cécile et le changement de six ponceaux de traverse sur le rang Sainte-Cécile ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 2 669 722 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés le 4 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les travaux prévus au règlement d'emprunt #2023-11-12 étaient conditionnels à l'obtention de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'un montant de 1 868 805 \$ du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le 14 février 2024, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une lettre du MTMD indiquant que le projet n'a pas été retenu eu égard à l'application des critères de sélection et au respect de l'enveloppe budgétaire disponible au PAVL ;

Rés.3215-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'abroger le règlement d'emprunt #2023-11-12 pour procéder à la réfection du rang Sainte-Cécile et le changement de six ponceaux de traverse sur le rang Sainte-Cécile ainsi que les services professionnels

et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 2 669 722 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés et d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de cette abrogation.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 ACHAT DU MODULE FICHER DE TRANSMISSION T4 ET R1

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de cinq employés et plus doivent produire les T4 et Relevé 1 de manière électronique uniquement ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech permet à l'aide d'un module supplémentaire de créer un fichier XML pour transmettre rapidement les informations ;

Rés.3216-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat et le paiement du module T4 et R1 de l'entreprise Infotech pour l'ajouter au système SYGEM que la municipalité possède au coût de 500,00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-452 (Services comptable informatisés).

ADOPTÉE

14.2 AMENDEMENT RÉSOLUTIONS 2950-05-23 – BÂTIMENT DE LOISIRS – ANNEXE COUVERTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire amender la résolution 2950-05-23 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Construction Pérusse inc. pour la construction d'une annexe couverte au bâtiment de loisirs déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus ont été nécessaires pour le projet de bâtiment de loisirs du parc Georgette-Baril ;

Rés.3217-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'affecter une partie du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022 par l'appropriation d'une somme de 39 367,46 \$ pour payer les dépenses non budgétées pour le bâtiment de loisirs du parc Georgette-Baril.

ADOPTÉE

14.3 AMENDEMENT RÉSOLUTIONS 3019-07-23, #3022-07-23, #3023-07-23, 3024-07-23 ET 3025-07-23 – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté les résolutions suivantes :

- #3019-07-23 – Travaux de mise à niveau pour le projet d'assainissement des eaux usées – amendement de la résolution #2527-07-21 ;
- #3022-07-23 – projet d'assainissement des eaux usées – études de caractérisation écologique
- #3023-07-23 – projet d'assainissement des eaux usées – étude archéologique
- #3024-07-23 – projet d'assainissement des eaux usées – étude géotechnique
- #3025-07-23 – offre de services professionnels – accompagnement demande à la CPTAQ dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées (PRIMEAU – volet 1)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu le 6 juin 2023 une confirmation que son projet d'assainissement des eaux usées a été retenue aux fins d'aide financière au sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard recevra une aide financière de 95% des dépenses admissibles à la fin des travaux du sous-volet 1.1 ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente sera disponible seulement à la fin des travaux du sous-volet 1.1 ;

Rés.3218-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE les résolutions suivantes soient amendées :

- #3019-07-23 – Travaux de mise à niveau pour le projet d'assainissement des eaux usées – amendement de la résolution #2527-07-21 ;
- #3022-07-23 – projet d'assainissement des eaux usées – études de caractérisation écologique
- #3023-07-23 – projet d'assainissement des eaux usées – étude archéologique
- #3024-07-23 – projet d'assainissement des eaux usées – étude géotechnique
- #3025-07-23 – offre de services professionnels – accompagnement demande à la CPTAQ dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées (PRIMEAU – volet 1)

QU'une somme de 103 544,25 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022 soit affectée aux paiements des dépenses faits par ces résolutions.

ADOPTÉE

14.4 AMENDEMENT RÉSOLUTIONS 2891-03-23, 2974-06-23, 2990-06-23, 3021-07-23 ET 3065-09-23 – DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté les résolutions suivantes :

- #2891-03-23 – projet de développement résidentielle – mandat firme Pluritech Ltée
- #2974-06-23 – DHC Avocats – avis juridique concernant la vente de terrains ;
- #2990-06-23 – Projet résidentiel – évaluation marchande des terrains
- #3021-07-22 – projet résidentiel – études écologique et environnementale
- #3065-09-23 – Amendement résolution #2989-06-23 – projet de développement résidentiel – plan de lotissement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire développer un projet de rue résidentielle sur le lot #6134426 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit réaliser diverses dépenses préalablement au projet ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses entreront dans le coût des terrains vendus ultérieurement ;

Rés.3219-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE les résolutions suivantes soient amendées :

- #2891-03-23 – projet de développement résidentielle – mandat firme Pluritech Ltée

- #2974-06-23 – DHC Avocats – avis juridique concernant la vente de terrains ;
- #2990-06-23 – Projet résidentiel – évaluation marchande des terrains
- #3021-07-22 – projet résidentiel – études écologique et environnementale
- #3065-09-23 – Amendement résolution #2989-06-23 – projet de développement résidentiel – plan de lotissement

QU'une somme de 19 775.26 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022 soit affectée aux paiements des dépenses faits par ces résolutions.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 ABAT-POUSSIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a reçu deux soumissions pour le chlorure de calcium liquide 35% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a besoin de 15 000 litres ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Enviro-Solution Canada

| Fournisseur | 15 000 litres | Total |
|-------------------------|--|--------------|
| Somavrac | Aucune soumission, car fusion avec Enviro-Solutions Canada | |
| Entreprises Bourget | 0.4435 \$ | 27 863,25 \$ |
| Enviro-Solutions Canada | 0,3944 \$ | 24 255,60 \$ |

Rés.3220-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'étendre 15 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2024 au prix de 0.3944 \$ le litre, taxes en sus, et de mandater la municipalité de Fortierville auprès du Enviro-Solutions Canada. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.2 ABROGATION RÉSOLUTION #3177-01-24 – APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX D'ASPHALTAGE RANG SAINTE-CÉCILE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ne procédera pas aux travaux d'asphaltage dans le rang Sainte-Cécile-de-Lévrard à l'été 2024, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres #699566 fait par AtkinsRéalisis et publié sur le site SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus étaient conditionnels à l'obtention de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'un montant de 1 868 805 \$ du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le 14 février 2024, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une lettre du MTMD indiquant que le projet n'a pas été retenu eu égard à l'application des critères de sélection et au respect de l'enveloppe budgétaire disponible au PAVL ;

Rés.3221-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'annuler l'appel d'offres public sur le site SEAO pour les travaux d'asphaltage du rang Sainte-Cécile Ouest, comme décrit dans les documents #699566 fait par AtkinsRéalisis.

ADOPTÉE

15.3 ABROGATION RÉSOLUTION #3178-01-24 – APPEL D'OFFRES PUBLICS – REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG SAINTE-CÉCILE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ne procédera pas au remplacement de six ponceaux dans le rang Sainte-Cécile-de-Lévrard à l'été 2024, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres #SCL-2024-01 fait par Daniel Lapointe, ingénieur et publié sur le site SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus étaient conditionnels à l'obtention de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'un montant de 1 868 805 \$ du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le 14 février 2024, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une lettre du MTMD indiquant que le projet n'a pas été retenu eu égard à l'application des critères de sélection et au respect de l'enveloppe budgétaire disponible au PAVL ;

Rés.3222-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'annuler l'appel d'offres public sur le site SEAO pour les travaux de remplacement de six ponceaux dans le rang Sainte-Cécile Ouest, tel que décrit dans le devis #SCL-2024-01 fait par Daniel Lapointe, ingénieur.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire a été délivrée en février 2024 pour une valeur de 20 000\$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de février 2024.

16.3 DEMANDE CPTAQ – ANDRE BEDARD

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. André Bédard à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise sur une partie du lot 6 133 602 une utilisation à une autre fin que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière/gravière de 7,44 hectares, incluant un chemin d'accès de 0,85 hectare ;

CONSIDÉRANT QUE M. André Bédard désire échanger une superficie autorisée au dossier 430832 de la CPTAQ et qui ne sera pas exploitée pour poursuivre l'exploitation de sa sablière/gravière sur une nouvelle superficie adjacente ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ doit prendre en considération les onze critères de l'article 62 pour rendre une décision ;

CONSIDÉRANT QUE les éléments énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole amènent à la conclusion que le potentiel agricole environnant n'est pas menacé par la demande de M. André Bédard ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Rés.3223-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la demande de M. André Bédard concernant le lot 6 133 602 puisqu'elle ne contrevient à aucun règlement municipal et de transmettre cette résolution à la CPTAQ.

ADOPTÉE

17. LOISIRS

17.1 DEMANDE POUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet ;

Rés.3224-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de ce qui suit :

1. PARTICIPATION :

La municipalité participe au projet d'implantation d'un camp de jour à Sainte-Cécile-de-Lévrard pour un montant approximatif de 6 019,00 \$, incluant les taxes.

2. FONDS :

La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité (FRR), un montant de 10 000,00 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale ».

3. SIGNATURE :

Le conseil municipal autorise le maire, M. Simon Brunelle et la directrice générale, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

18. DEMANDES

18.1 JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION EN SANTÉ MENTALE POSITIVE

Considérant que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Rés.3225-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE

18.2 LA TRENTE-SIXIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CONSIDÉRANT qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

CONSIDÉRANT que notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivantes avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté

CONSIDÉRANT que la 36^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive.

Rés.3226-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 17 au 23 mars 2024, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE

18.3 JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE

ATTENDU QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- Mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelle ou encore en questionnement ;
- Souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- Combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbiennes, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la municipalité.

Rés.3227-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé-es.

ADOPTÉE

18.4 DEMANDE DE COMMANDITE – FESTIVAL D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le Festival d'hiver organisé par Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. aura lieu le samedi 9 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. demandent un appui financier à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. utiliseront la salle Éric-Côté lors de leur activité ;

Rés.3228-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder et payer une aide financière de 400.00\$ aux loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. pour l'organisation du Festival d'hiver et de prêter gracieusement la salle Éric-Côté le 9 mars 2024. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-00-972 (Subventions loisirs).

ADOPTÉE

18.5 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

Rés.3229-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmette un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3230-03-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h23.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière